

# Aide au permis





# Le permis de conduire évolue en 2024

1

Si vous avez 18 ans ou plus, vous souhaitez obtenir le permis de conduire.

2

Le CCAS de Saint-Sauveur peut vous aider à le financer sous certaines conditions d'éligibilité.

3

En contrepartie de cette aide, le CCAS proposera au candidat bénéficiaire une mission d'intérêt collectif de 35H dans la collectivité.

**Pour tout renseignement contactez le CCAS de Saint-Sauveur.**

**Contact : Mme Joanna LANTOINE**

**Tél : 05 34 27 31 68**

**Pour toute information utile : [www.legipermis.com](http://www.legipermis.com)**



Télécharger le fichier «REGLEMENT BOURSE PERMIS\_.pdf» (298.5 Ko)